

# JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

## Cour criminelle spécialisée : jour d'audience pour Ike Ngouoni

G.R.M  
Libreville/Gabon

L'ANCIEN porte-parole de la présidence de la République et non moins conseiller en communication du chef de l'État devrait en répondre aujourd'hui, devant la Cour criminelle spécialisée, des faits de blanchiment des capitaux, détournement et complicité de détournement des fonds publics qui pèsent sur lui. L'audience programmée devrait avoir lieu, à moins que ses conseils n'optent aussi pour la politique de la chaise vide comme ceux de Christian Patrichi Tanasa Mbadinga et ses coaccusés, lundi 21 mars dernier.

De fait, celui qui a porté la parole de la première institution gabonaise pendant un an est accusé d'avoir pris part à une vaste opération présumée de soustraction frauduleuse de l'argent du contribuable pour des raisons personnelles, selon des

sources proches du dossier. Il aurait agi, en toute connaissance de cause, à la demande de Brice Laccruche Alihanga, l'ex-directeur de cabinet du président de la République. C'est la raison pour laquelle il aurait maille à partir avec la justice depuis plus de deux ans, car considéré comme un complice présumé de crime financier. Entendu que, selon le Code pénal gabonais, "le complice d'un crime ou d'un délit est la personne qui, sciemment, par aide ou assistance, en a facilité la préparation ou la commission". Pour rappel, en droit pénal, le blanchiment de capitaux est le processus par lequel la source illicite d'actifs obtenus ou produits par une activité infractionnelle est dissimulée pour masquer le lien entre les fonds tirés et le délit initial. Ce processus permet à son auteur de jouir de ces bénéfices, tout en protégeant leur source.



Photo: DR

### Ike Ngouoni Aila Oyouomi sera-t-il aussi lâché par ses avocats ?

De même, le détournement des fonds publics est l'opération consistant à utiliser des sommes ou biens appartenant à la collectivité à des fins autres que le bien public. Outre la complicité, Ike Ngouoni Aila Oyouomi est accusé par l'Agence judiciaire de l'État

d'avoir commis ces infractions au préjudice de l'État gabonais, d'où son emprisonnement à Gros-Bouquet depuis décembre 2019.

Ike Ngouoni Aila Oyouomi est un ancien cadre de BGFIBank. Tout comme Brice Laccruche Alihanga. Nommé directeur

de cabinet du président Ali Bongo Ondimba en août 2017, d'aucuns pensent que c'est sieur Laccruche Alihanga qui aurait favorisé l'arrivée de Ike Ngouoni aux côtés du chef de l'État, à la faveur d'un Conseil des ministres tenu le 13 septembre 2017.

### Le clin d'œil de *lybek*



## SOS prisonniers invite les avocats à reprendre les débats

G.R.M  
Libreville/Gabon

S'IL veut bien comprendre cette solidarité envers Me Irénée Mezui Mba – l'avocat incarcéré à la prison centrale de Port-Gentil pour présomption d'escroquerie –, SOS prisonniers Gabon invite tout de même l'Ordre des avocats à reconsidérer sa position par rapport aux travaux de la session criminelle. D'autant que par rapport à une décision prise le 10 mars dernier, l'organisation suspendait sa participation aux sessions criminelles actuelles et futures. En effet, tout en disant

comprendre leur motivation à dénoncer la violation des textes juridiques légaux, le mouvement de défense des droits humains pense néanmoins que les avocats devraient se préoccuper aussi du sort des personnes qui sont emprisonnées depuis plusieurs années sans être jugées. Surtout que, parallèlement, ils défendent des clients dans des affaires autres que celles traitées par la Cour criminelle.

Pour SOS prisonniers Gabon, la position rigide de ces professionnels du droit est susceptible de causer un préjudice psychologique chez les personnes dont les dossiers sont

inscrits au rôle de la présente session criminelle et qui espèrent une confrontation avec la partie accusatrice, en vue d'un éventuel acquittement. "À l'évidence, nous invitons le conseil de l'Ordre des avocats à lever sa mesure suspensive sur sa participation", lance SOS prisonniers Gabon. Pour rappel, avant l'exercice de leur profession, les avocats s'engagent à travers un serment d'exercer leurs fonctions avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité. Des termes dont la profondeur les invite justement à penser au sort des gens qui aspirent à la liberté.